Le ministère examine ensuite les ambitions, les aspirations des diverses branches de l'Université.

Mais, même, ajoute-t-il, j'ai fait une révélation parmi les chargés de cours. (Rire général.)

Quand ces vœux émis par l'assemblée des répétiteurs, la plupart ont déjà reçu une solution favorable ; les autres sont en voie de recevoir satisfaction. Prochainement, les répétiteurs seront représentés au conseil supérieur de l'instruction publique.

Je hélas la Chambre juge de mon attitude. Elle dira si je me suis mépris sur ses intentions et si j'ai violé la loi. (Très bien au centre et à droite.)

Discours de M. Maurice Faure

M. Faure succède au ministère à la tribune.

Dans l'ordre du jour du 10 novembre il se s'agissait pas seulement des répétiteurs mais aussi du congrès clérical de Reims, et une grande partie de la Chambre a perdu de vue ceux-là pour se songer qu'à celui-ci. (Applaudissements à gauche. — Vives réclamations au centre et à droite.)

M. Hélène et Rambaud prononcent quelques mots que le bruit empêche d'entendre.

M. Faure fait un long éloge des maîtres répétiteurs. Il ajoute :

Aujourd'hui on remis Paul Bert, c'est au signe des temps de voir M. Méline, aux côtés de Jules Ferry, ranger M. Rambaud, ancien collaborateur de Paul Bert, à déchirer le testament de son homme d'Etat. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur rappelle ce que MM. Bourgeois et Poincaré ont fait, comme ministres de l'instruction publique, en faveur des maîtres répétiteurs. M. Poincaré, M. Bourgeois et moi nous avons dû faire aussi des observations, mais nous n'avons pas dissous l'Association.

M. Jaurès. — M. Rambaud pouvait faire comme nous. (Très bien à gauche).

M. Maurice Faure continue et dit que le ministre pare s'abriter derrière l'avis de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique. Mais que valait cet avis.

Les opinions de M. Rambaud cependant n'ont pas toujours été les mêmes. Lorsqu'il était professeur, il ne craignait pas de faire de la politique. C'est ainsi que Nancy son cours fut envahi par 200 étudiants qui venaient lui faire une ovation pour le tour d'un article de journal sur la jeunesse française, article paru sous sa signature dans une revue à la suite de troubles à la Sorbonne.

Or, que répondit M. Rambaud ? Il engagea les étudiants à défendre le droit de parler, par le droit et à repousser la force par la force (Applaudissements ironiques à gauche).

La mesure arbitraire prise par M. Rambaud est la négation même des principes des Paul Bert, des Jules Ferry et la Chambre ne pourra pas la sanctionner par son vote. (Applaudissements à gauche.)

Les ordres du jour

Le président donne lecture des ordres du jour qui a reçus.

Le premier est de M. Sauzet ainsi conçu :

La Chambre regrettant la déclaration de l'Association des maîtres répétiteurs, passe à l'ordre du jour.

Le troisième est déposé par MM. Roch et Bizot, M. Jacques en avait déposé un autre. La priorité est demandée pour l'ordre du jour de Jean. (Violentes protestations à gauche.)

M. Mirman. — Comment peut-on approuver à l'avance les déclarations du gouvernement. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Toussaint, s'adressant à M. Sauzet : Vous avez fait un acte de servilité. (Bruit.)

M. Espéré. — Les trois signataires sont tous trois professeurs. (Mouvements, bruit.)

M. Sauzet s'étonne des protestations de la gauche. L'orateur sera toujours de ceux qui mettront en avant les intérêts de l'Université ou il fait que la discipline soit maintenue.

M. Méline. — Le gouvernement demande à la Chambre d'accorder la priorité à l'ordre du jour Dujam, Jules Legrad et Sauzet (Exclamation à gauche).

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR de confiance

La priorité est accordée à l'ordre du jour Dujam par 309 voix contre 243 et cet ordre du jour est adopté par 316 voix contre 229.

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

Question de M. Argélliès

M. Argélliès a la parole pour adresser une question au garde des sceaux qui l'accepte. (Mouvement).

Une interruption a été ouverte sur les faits de corruption se rattachant à l'affaire du Panama. Elle donne lieu à des informations qui touchent le Parlement.

Si des poursuites doivent avoir lieu, il faut qu'on le sache à bref délai. Quelles sont les intentions du gouvernement et, qu'il sur l'authenticité des informations contradictoires mises en circulation. (Très bien à gauche).

Réponse du ministre

M. Darlan répond. — Il ne peut dessus. Il doit se les discuter avec apparence de fondement aux bruits contradictoires qui circulent.

M. Le Poittevin poursuit son instruction dans la plénitude de son indépendance. Mais des informations parvint entrée dans la phase des résultats. En tout cas, le garde des sceaux tient à affirmer à la Chambre que l'honneur du Parlement ne sera au-dessus de toute atteinte. (Applaudissements.)

L'incident est clos.

A la demande de M. André Lebon, ministre des colonies, la Chambre décide de siéger mercredi pour discuter le projet de loi concernant la conversion de l'emprunt de Madagascar et la séance est levée à 6 heures 1/4 et renvoyée à demain.

Physionomie de la Séance

Jamais une journée importante n'a débuté au milieu d'une telle incertitude. Avant-hier, on n'avait-on pas un incident sur le Panama? Telle est la question que chacun se posait en sortant du palais Bourbon, car les affaires de Panama qui nous ont déjà vu tant de débats affrisants recommencent à semer l'angoisse dans le monde parlementaire.

M. Argélliès était là, le garde des sceaux également. On ne savait par conséquent rien de précis.

Le député de Seine-et-Oise s'était entretenu dans les couloirs de la Chambre avec le ministre de la justice et tous deux s'étaient mis d'accord pour que l'incident vint en fin de séance. Pendant qu'on était ainsi à la chasse aux nouvelles l'interpellation Mirman s'engageait devant une salle fort bien garnie. Dès les premiers mots de l'orateur on a senti qu'une détente réelle s'était produite dans les esprits. M. Mirman affirmait hautement son intention de ne pas s'écarter du terrain strictement limité et de ne rien faire pour passionner le débat.

M. Mirman a pu parler presque sans être interrompu, tandis qu'il y a quelques mois, lors des premiers débats soulevés par M. Mirman, il lui avait été impossible de placer deux mots sans provoquer d'interminables orages. Les déclarations d'aujourd'hui ont produit sur la majorité une excellente impression.

Pendant M. M. Maurice Faure, qui a plaidé avec une chaleur communicative la cause des répétiteurs, il a eu se faire applaudir non-seulement par son amis, mais aussi par ses adversaires.

En résumé donc, on est fort trouvé en présence de deux ordres du jour motivés, l'un de M. Sauzet approuvant les déclarations et prenant acte du gouvernement, l'autre de l'abolition des maîtres répétiteurs dans les cercles académiques et au conseil supérieur de l'instruction publique. L'ordre de M. Roche demandant le maintien de l'Association. C'est évidemment le premier qu'adopte le gouvernement qui a été voté à une majorité de 87 voix.

Le nombre des députés qui ne sont abstenus ou qui ont voté d'autres ordres du jour est considérable.

Un peu avant 6 heures, le président a levé la séance.

Un peu avant 6 heures, le président a levé la séance.

Demain, mercredi, M. Dupuy-Dutemps, président du conseil, viendra à la tribune pour poser un question sur le Panama.

Assurément, ah ! ah ! ah ! se sont fait entendre. Chacun s'est empressé de commenter le fait. L'incident si impatiemment attendu allait enfin se produire. Oh ! il n'a pas été long cet incident ni bien vif non plus. En cinq minutes il a été terminé. Au point de vue de la clarté l'instruction le garde des sceaux ne pouvait pas dire grand chose. Il ressort de sa déclaration apparaît sans distinction sur tous les bancs de la Chambre que M. Le Poittevin poursuit son œuvre dans la plénitude de son indépendance et que l'instruction paraît être entrée dans la période de résultats.

Il faut donc s'attendre à voir se rouvrir cette douloureuse affaire du Panama. Toutefois, si des parlementaires sont compromis, ni des demandes en autorisation de poursuite doivent être déposées, il paraît certain qu'elles ne sont pas aussi nombreuses qu'on le prétendait ces jours-ci. C'est du moins ce que nous avons interprétait à la fin de la séance la phrase du garde des sceaux : « Quant à l'honneur du Parlement il restera au-dessus de toute atteinte. »

T. H.

SÉNAT

Séance du 22 Mars 1897

La séance est ouverte à 2 h. 10, sous la présidence de **M. Loubet**, président.

Le Budget de 1897

La loi de finances

Le Sénat reprend la suite de la discussion de la loi de finances.

Les articles 15 à 19 sont adoptés.

Sur l'article 20, réglant la contribution des colonies aux dépenses générales, s'engagent à l'Etat. M. Hervé de Saint-Germain que la contribution de l'Annam et de Tonkin, fixée à 100,000 francs, est dérisoire et propose le chiffre de 35 millions.

Cet amendement n'est pas adopté.

L'article 20 est adopté.

M. Lucien Brun soulève ensuite l'annuel débat sur le droit d'accroissement et demande la suppression. Son amendement contient par **M. de Lamarzelle** et combattu par le ministre des finances, est repoussé.

Les articles 21 à 23 sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures 20 et renvoyée à demain.

Une lettre de M. Léon Bourgeois

Paris, 22 mars. — La *Vendée républicaine* publie la lettre suivante adressée à M. Emmanuel Vauchez par M. Léon Bourgeois, président de la Ligue de l'enseignement, à l'occasion de la nouvelle campagne ouverte par M. Vauchez en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat :

Cher monsieur,

Vous avez été, aux côtés de Jean Macé, l'initiateur et l'apôtre de la grande campagne du million de signatures qui a préparé et rendu possible le vote des lois scolaires.

C'est la même lutte que vous reprenez aujourd'hui contre le même ennemi avec le même courage. Tous ceux qui veulent sauver la liberté des consciences, sans laquelle il ne peut y avoir ni véritable République ni véritable démocratie, sont avec vous dans ce combat.

Je vous envoie mon bien cordiale adhésion.

Tout à vous.

Léon Bourgeois,
Député de la Marne, ancien Président du Conseil des Ministres.

Les médecins avorteurs

Paris, 22 mars. — L'audience est ouverte à midi et demi.

Après lecture de l'acte d'accusation, appel des témoins qui sont 150 environ.

Aucun incident ; l'interrogatoire des prévenus commence.

Boisleux répond d'une voix sourde et mal articulée : d'ailleurs, les excuses sont vagues et mal débitées.

Le président reproche à l'accusé la malpropreté de sa clinique qui, paraît-il, était repoussante.

Avant d'aborder le fait principal, M. le conseiller Delegorgue emploie la première partie de cette audience à évoquer les victimes du Dr Boisleux et de son fameux *curettage*. Que de malheureuses ont succombé après l'opération. L'opération réussissait toujours au dire de Boisleux, mais c'étaient les autres.

Morice : Mmes Delpiau, Ménard, Delbeau ; Mme de Lainer d'Abord, femme d'un officier supérieur, qui, au dire de plusieurs médecins n'était saine comme une jeune fille », c'est l'expression du Dr Labbé, a le malheur de se laisser circoncrire par Boisleux qui, pour gagner une grosse somme, l'opère, lui fait un curetage et elle meurt trois jours après. De même Mmes Lebert, Mme Bouchard ; Mlle Dalrof était enceinte ; sans savoir ce qu'il faisait, Boisleux fait son curetage, elle meurt ainsi que Mmes Deschamps, Collin, Gaumartin et Bauberfeld. Que de victimes.

On comprend que Boisleux est quelque peu ému de cette nomenclature et que l'impression est manifeste jusqu'ici. Cependant, on prononce la suspension d'audience.

M. le président procède à l'interrogatoire du docteur de La Jarrige. Jusqu'à présent, ses questions n'ont pas trait à autre chose que M. le président appelle les accessoires de l'affaire.

Le président en arrive à l'affaire Thomson. Il rappelle tout d'abord à M. de Lajarrige qu'il a fait partie de l'association dite *Ut* à laquelle appartient également M. Manuy, société dont tous les membres se devient un aide mutuel.

Le docteur Lajarrige explique dans quelles conditions M. Manuy et Mlle Thomson sont venus le voir à sa clinique de la rue de Rivoli, Mlle Thomson lui expliqua qu'elle souffrait des reins et du bas du ventre.

Le docteur de Lajarrige lui répondit qu'il ne croyait pas qu'elle fût enceinte, mais étant donné son âge et les souffrances qu'elle ressentait, elle devait avoir un commencement de métrite. Il lui dit alors :

Je vais vous adresser à l'un de mes amis, le docteur Boisleux, qui fous vra au curetage et vous serez définitivement débarrassée.

Le président. — Mais un curetage c'était l'avortement, puisque Mlle Thomson était enceinte.

L'accusé. — J'ignorais que Mlle Thomson fût enceinte et je n'avais dans mon cabinet aucun des éléments nécessaires pour l'examiner.

Le président interrompe ensuite le docteur Boisleux sur l'opération même qu'il a fait subir à Mlle Thomson.

L'accusé commence alors un long récit émaillé d'expressions techniques, il raconte par le menu l'opération pratiquée par lui. Cette histoire chirurgicale offre un intérêt de plaisir deux mots sans provoquer d'interminables orages. Les déclarations d'aujourd'hui ont produit sur la majorité une excellente impression.

Pendant M. M. Maurice Faure, qui a plaidé avec une chaleur communicative la cause des répétiteurs, il a su se faire applaudir non-seulement par ses amis, mais aussi par ses adversaires.

En résumé donc, on est fort trouvé en présence de deux ordres du jour motivés, l'un de M. Sauzet approuvant les déclarations et prenant acte du gouvernement, l'autre de l'abolition des maîtres répétiteurs dans les cercles académiques et au conseil supérieur de l'instruction publique. L'ordre de M. Roche demandant le maintien de l'Association. C'est évidemment le premier qu'adopte le gouvernement qui a été voté à une majorité de 87 voix.

Le nombre des députés qui ne sont abstenus ou qui ont voté d'autres ordres du jour est considérable.

Un peu avant 6 heures, le président a levé la séance.

Demain, mercredi, M. Dupuy-Dutemps, président du conseil, viendra à la tribune pour poser un question sur le Panama.

Assurément, ah ! ah ! ah ! se sont fait entendre. Chacun s'est empressé de commenter le fait. L'incident si impatiemment attendu allait enfin se produire. Oh ! il n'a pas été long cet incident ni bien vif non plus. En cinq minutes il a été terminé. Au point de vue de la clarté l'instruction le garde des sceaux ne pouvait pas dire grand chose. Il ressort de sa déclaration apparaît sans distinction sur tous les bancs de la Chambre que M. Le Poittevin poursuit son œuvre dans la plénitude de son indépendance et que l'instruction paraît être entrée dans la période de résultats.

Il faut donc s'attendre à voir se rouvrir cette douloureuse affaire du Panama. Toutefois, si des parlementaires sont compromis, ni des demandes en autorisation de poursuite doivent être déposées, il paraît certain qu'elles ne sont pas aussi nombreuses qu'on le prétendait ces jours-ci. C'est du moins ce que nous avons interprétait à la fin de la séance la phrase du garde des sceaux : « Quant à l'honneur du Parlement il restera au-dessus de toute atteinte. »

T. H.

SÉNAT

Séance du 22 Mars 1897

La séance est ouverte à 2 h. 10, sous la présidence de **M. Loubet**, président.

Le Budget de 1897

La loi de finances

Le Sénat reprend la suite de la discussion de la loi de finances.

Les articles 15 à 19 sont adoptés.

Sur l'article 20, réglant la contribution des colonies aux dépenses générales, s'engagent à l'Etat. M. Hervé de Saint-Germain que la contribution de l'Annam et de Tonkin, fixée à 100,000 francs, est dérisoire et propose le chiffre de 35 millions.

Cet amendement n'est pas adopté.

L'article 20 est adopté.

M. Lucien Brun soulève ensuite l'annuel débat sur le droit d'accroissement et demande la suppression. Son amendement contenu par **M. de Lamarzelle** et combattu par le ministre des finances, est repoussé.

Les articles 21 à 23 sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures 20 et renvoyée à demain.

Une lettre de M. Léon Bourgeois

Paris, 22 mars. — La *Vendée républicaine* publie la lettre suivante adressée à M. Emmanuel Vauchez par M. Léon Bourgeois, président de la Ligue de l'enseignement, à l'occasion de la nouvelle campagne ouverte par M. Vauchez en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat :

Cher monsieur,

Vous avez été, aux côtés de Jean Macé, l'initiateur et l'apôtre de la grande campagne du million de signatures qui a préparé et rendu possible le vote des lois scolaires.

C'est la même lutte que vous reprenez aujourd'hui contre le même ennemi avec le même courage. Tous ceux qui veulent sauver la liberté des consciences, sans laquelle il ne peut y avoir ni véritable République ni véritable démocratie, sont avec vous dans ce combat.

Je vous envoie mon bien cordiale adhésion.

Tout à vous.

Léon Bourgeois,
Député de la Marne, ancien Président du Conseil des Ministres.

Les médecins avorteurs

Paris, 22 mars. — L'audience est ouverte à midi et demi.

Après lecture de l'acte d'accusation, appel des témoins qui sont 150 environ.

Aucun incident ; l'interrogatoire des prévenus commence.

Boisleux répond d'une voix sourde et mal articulée : d'ailleurs, les excuses sont vagues et mal débitées.

Le président reproche à l'accusé la malpropreté de sa clinique qui, paraît-il, était repoussante.

Avant d'aborder le fait principal, M. le conseiller Delegorgue emploie la première partie de cette audience à évoquer les victimes du Dr Boisleux et de son fameux *curettage*. Que de malheureuses ont succombé après l'opération. L'opération réussissait toujours au dire de Boisleux, mais c'étaient les autres.

Morice : Mmes Delpiau, Ménard, Delbeau ; Mme de Lainer d'Abord, femme d'un officier supérieur, qui, au dire de plusieurs médecins n'était saine comme une jeune fille », c'est l'expression du Dr Labbé, a le malheur de se laisser circoncrire par Boisleux qui, pour gagner une grosse somme, l'opère, lui fait un curetage et elle meurt trois jours après. De même Mmes Lebert, Mme Bouchard ; Mlle Dalrof était enceinte ; sans savoir ce qu'il faisait, Boisleux fait son curetage, elle meurt ainsi que Mmes Deschamps, Collin, Gaumartin et Bauberfeld. Que de victimes.

On comprend que Boisleux est quelque peu ému de cette nomenclature et que l'impression est manifeste jusqu'ici. Cependant, on prononce la suspension d'audience.

M. le président procède à l'interrogatoire du docteur de La Jarrige. Jusqu'à présent, ses questions n'ont pas trait à autre chose que M. le président appelle les accessoires de l'affaire.

Le président en arrive à l'affaire Thomson. Il rappelle tout d'abord à M. de Lajarrige qu'il a fait partie de l'association dite *Ut* à laquelle appartient également M. Manuy, société dont tous les membres se devient un aide mutuel.

Le docteur Lajarrige explique dans quelles conditions M. Manuy et Mlle Thomson sont venus le voir à sa clinique de la rue de Rivoli, Mlle Thomson lui expliqua qu'elle souffrait des reins et du bas du ventre.

Le docteur de Lajarrige lui répondit qu'il ne croyait pas qu'elle fût enceinte, mais étant donné son âge et les souffrances qu'elle ressentait, elle devait avoir un commencement de métrite. Il lui dit alors :

Je vais vous adresser à l'un de mes amis, le docteur Boisleux, qui fous vra au curetage et vous serez définitivement débarrassée.

Le président. — Mais un curetage c'était l'avortement, puisque Mlle Thomson était enceinte.

L'accusé. — J'ignorais que Mlle Thomson fût enceinte et je n'avais dans mon cabinet aucun des éléments nécessaires pour l'examiner.

Le président interrompe ensuite le docteur Boisleux sur l'opération même qu'il a fait subir à Mlle Thomson.

L'accusé commence alors un long récit émaillé d'expressions techniques, il raconte par le menu l'opération pratiquée par lui. Cette histoire chirurgicale offre un intérêt de plaisir deux mots sans provoquer d'interminables orages. Les déclarations d'aujourd'hui ont produit sur la majorité une excellente impression.

Pendant M. M. Maurice Faure, qui a plaidé avec une chaleur communicative la cause des répétiteurs, il a su se faire applaudir non-seulement par ses amis, mais aussi par ses adversaires.

En résumé donc, on est fort trouvé en présence de deux ordres du jour motivés, l'un de M. Sauzet approuvant les déclarations et prenant acte du gouvernement, l'autre de l'abolition des maîtres répétiteurs dans les cercles académiques et au conseil supérieur de l'instruction publique. L'ordre de M. Roche demandant le maintien de l'Association. C'est évidemment le premier qu'adopte le gouvernement qui a été voté à une majorité de 87 voix.

Le nombre des députés qui ne sont abstenus ou qui ont voté d'autres ordres du jour est considérable.

Un peu avant 6 heures, le président a levé la séance.

Demain, mercredi, M. Dupuy-Dutemps, président du conseil, viendra à la tribune pour poser un question sur le Panama.

Assurément, ah ! ah ! ah ! se sont fait entendre. Chacun s'est empressé de commenter le fait. L'incident si impatiemment attendu allait enfin se produire. Oh ! il n'a pas été long cet incident ni bien vif non plus. En cinq minutes il a été terminé. Au point de vue de la clarté l'instruction le garde des sceaux ne pouvait pas dire grand chose. Il ressort de sa déclaration apparaît sans distinction sur tous les bancs de la Chambre que M. Le Poittevin poursuit son œuvre dans la plénitude de son indépendance et que l'instruction paraît être entrée dans la période de résultats.

Il faut donc s'attendre à voir se rouvrir cette douloureuse affaire du Panama. Toutefois, si des parlementaires sont compromis, ni des demandes en autorisation de poursuite doivent être déposées, il paraît certain qu'elles ne sont pas aussi nombreuses qu'on le prétendait ces jours-ci. C'est du moins ce que nous avons interprétait à la fin de la séance la phrase du garde des sceaux : « Quant à l'honneur du Parlement il restera au-dessus de toute atteinte. »

T. H.

SÉNAT

Séance du 22 Mars 1897

La séance est ouverte à 2 h. 10, sous la présidence de **M. Loubet**, président.

Le Budget de 1897

La loi de finances

Le Sénat reprend la suite de la discussion de la loi de finances.

Les articles 15 à 19 sont adoptés.

Sur l'article 20, réglant la contribution des colonies aux dépenses générales, s'engagent à l'Etat. M. Hervé de Saint-Germain que la contribution de l'Annam et de Tonkin, fixée à 100,000 francs, est dérisoire et propose le chiffre de 35 millions.

Cet amendement n'est pas adopté.

L'article 20 est adopté.

M. Lucien Brun soulève ensuite l'annuel débat sur le droit d'accroissement et demande la suppression. Son amendement contenu par **M. de Lamarzelle** et combattu par le ministre des finances, est repoussé.

Les articles 21 à 23 sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures 20 et renvoyée à demain.

Une lettre de M. Léon Bourgeois

Paris, 22 mars. — La *Vendée républicaine* publie la lettre suivante adressée à M. Emmanuel Vauchez par M. Léon Bourgeois, président de la Ligue de l'enseignement, à l'occasion de la nouvelle campagne ouverte par M. Vauchez en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat :

Cher monsieur,

Vous avez été, aux côtés de Jean Macé, l'initiateur et l'apôtre de la grande campagne du million de signatures qui a préparé et rendu possible le vote des lois scolaires.

C'est la même lutte que vous reprenez aujourd'hui contre le même ennemi avec le même courage. Tous ceux qui veulent sauver la liberté des consciences, sans laquelle il ne peut y avoir ni véritable République ni véritable démocratie, sont avec vous dans ce combat.

Je vous envoie mon bien cordiale adhésion.

Tout à vous.

Léon Bourgeois,
Député de la Marne, ancien Président du Conseil des Ministres.

Les médecins avorteurs

Paris, 22 mars. — L'audience est ouverte à midi et demi.

Après lecture de l'acte d'accusation, appel des témoins qui sont 150 environ.

Aucun incident ; l'interrogatoire des prévenus commence.

Boisleux répond d'une voix sourde et mal articulée : d'ailleurs, les excuses sont vagues et mal débitées.

Le président reproche à l'accusé la malpropreté de sa clinique qui, paraît-il, était repoussante.

Avant d'aborder le fait principal, M. le conseiller Delegorgue emploie la première partie de cette audience à évoquer les victimes du Dr Boisleux et de son fameux *curettage*. Que de malheureuses ont succombé après l'opération. L'opération réussissait toujours au dire de Boisleux, mais c'étaient les autres.

Morice : Mmes Delpiau, Ménard, Delbeau ; Mme de Lainer d'Abord, femme d'un officier supérieur, qui, au dire de plusieurs médecins n'était saine comme une jeune fille », c'est l'expression du Dr Labbé, a le malheur de se laisser circoncrire par Boisleux qui, pour gagner une grosse somme, l'opère, lui fait un curetage et elle meurt trois jours après. De même Mmes Lebert, Mme Bouchard ; Mlle Dalrof était enceinte ; sans savoir ce qu'il faisait, Boisleux fait son curetage, elle meurt ainsi que Mmes Deschamps, Collin, Gaumartin et Bauberfeld. Que de victimes.

On comprend que Boisleux est quelque peu ému de cette nomenclature et que l'impression est manifeste jusqu'ici. Cependant, on prononce la suspension d'audience.

M. le président procède à l'interrogatoire du docteur de La Jarrige. Jusqu'à présent, ses questions n'ont pas trait à autre chose que M. le président appelle les accessoires de l'affaire.

Le président en arrive à l'affaire Thomson. Il rappelle tout d'abord à M. de Lajarrige qu'il a fait partie de l'association dite *Ut* à laquelle appartient également M. Manuy, société dont tous les membres se devient un aide mutuel.

Le docteur Lajarrige explique dans quelles conditions M. Manuy et Mlle Thomson sont venus le voir à sa clinique de la rue de Rivoli, Mlle Thomson lui expliqua qu'elle souffrait des reins et du bas du ventre.

Le docteur de Lajarrige lui répondit qu'il ne croyait pas qu'elle fût enceinte, mais étant donné son âge et les souffrances qu'elle ressentait, elle devait avoir un commencement de métrite. Il lui dit alors :

Je vais vous adresser à l'un de mes amis, le docteur Boisleux, qui fous vra au curetage et vous serez définitivement débarrassée.

Le président. — Mais un curetage c'était l'avortement, puisque Mlle Thomson était enceinte.

L'accusé. — J'ignorais que Mlle Thomson fût enceinte et je n'avais dans mon cabinet aucun des éléments nécessaires pour l'examiner.

Le président interrompe ensuite le docteur Boisleux sur l'opération même qu'il a fait subir à Mlle Thomson.

L'accusé commence alors un long récit émaillé d'expressions techniques, il raconte par le menu l'opération pratiquée par lui. Cette histoire chirurgicale offre un intérêt de plaisir deux mots sans provoquer d'interminables orages. Les déclarations d'aujourd'hui ont produit sur la majorité une excellente impression.

Pendant M. M. Maurice Faure, qui a plaidé avec une chaleur communicative la cause des répétiteurs, il a su se faire applaudir non-seulement par ses amis, mais aussi par ses adversaires.

En résumé donc, on est fort trouvé en présence de deux ordres du jour motivés, l'un de M. Sauzet approuvant les déclarations et prenant acte du gouvernement, l'autre de l'abolition des maîtres répétiteurs dans les cercles académiques et au conseil supérieur de l'instruction publique. L'ordre de M. Roche demandant le maintien de l'Association. C'est évidemment le premier qu'adopte le gouvernement qui a été voté à une majorité de 87 voix.

Le nombre des députés qui ne sont abstenus ou qui ont voté d'autres ordres du jour est considérable.

Un peu avant 6 heures, le président a levé la séance.

Demain, mercredi, M. Dupuy-Dutemps, président du conseil, viendra à la tribune pour poser un question sur le Panama.

Assurément, ah ! ah ! ah ! se sont fait entendre. Chacun s'est empressé de commenter le fait. L'incident si impatiemment attendu allait enfin se produire. Oh ! il n'a pas été long cet incident ni bien vif non plus. En cinq minutes il a été terminé. Au point de vue de la clarté l'instruction le garde des sceaux ne pouvait pas dire grand chose. Il ressort de sa déclaration apparaît sans distinction sur tous les bancs de la Chambre que M. Le Poittevin poursuit son œuvre dans la plénitude de son indépendance et que l'instruction paraît être entrée dans la période de résultats.

Il faut donc s'attendre à voir se rouvrir cette douloureuse affaire du Panama. Toutefois, si des parlementaires sont compromis, ni des demandes en autorisation de poursuite doivent être déposées, il paraît certain qu'elles ne sont pas aussi nombreuses qu'on le prétendait ces jours-ci. C'est du moins ce que nous avons interprétait à la fin de la séance la phrase du garde des sceaux : « Quant à l'honneur du Parlement il restera au-dessus de toute atteinte. »

T. H.

Dernière Heure

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

LES DEMANDES de poursuites seraient prochaines

Paris, 22 mars. — M. Le Poittevin a interrogé Arton, ce matin, dans son cabinet de la Conciergerie puis de nouveau dans son cabinet à midi et demi.

Vers 2 heures, le juge a quitté le petit parquet ; lassant Arton.

M. Le Poittevin s'est rendu au service général, a longuement conféré avec M. Atthalin et, tous deux, ont été ensemble au parquet de la cour.

M. le Poittevin est retourné seul à son cabinet, tandis que quelques instants après lui M. Atthalin quittait le greffe de la cour.

De retour dans son cabinet, M. Le Poittevin qui venait de faire emplette des journaux du *jour afin de se renseigner sur l'affaire Arton*, a-t-il dit plaisamment, a de nouveau interrogé l'accusé.

Mlle Arton est venue seule au palais voir son père. Il est de plus en plus certain que les demandes en autorisation de poursuites sont prochaines.

Une solution ne se fera pas longtemps attendre. M. Le Poittevin a hâte d'en finir ; il juge que la situation est intenable dans les circonstances actuelles. Il s'efforcera donc de la faire aboutir le plus tôt possible.

Dans les couloirs du Palais-Bourbon

Cette après-midi, dans les couloirs du Palais-Bourbon, les conversations roulaient toutes sur l'affaire Arton.

En ce qui concerne les demandes en autorisation de poursuites, les bruits les plus contradictoires circulent.

On raconnait notamment que deux membres du gouvernement, MM. Barthou et Poincaré et nombre de députés, auraient déclaré que ces demandes ne pourraient être déposées ni aujourd'hui ni demain, peut-être pas avant huit jours.

Les journaux, dans les couloirs, était que la phrase du garde des sceaux, indiquant que l'affaire Arton semblait être entrée dans la phase des résultats était significative.

Quant à M. Barian, causant avec plusieurs députés, il a déclaré « aux-ci que si l'on poursuivait des parlementaires ce ne serait qu'en vertu d'un acte de corruption bien caractérisé, de façon à éviter ce qui s'est passé précédemment dans une même occasion.

Le *Soir* annonce qu'un personnage qui l'on autrefois un rôle important dans l'affaire Arton sans le ministère Ribot, serait l'objet de mandat d'amener.

Un obus qui fait explosion

UNE VICTIME

Toulon, 22 mars. — Une cartouche d'obus de 33 mm a fait explosion à l'école de pyrotechnie. Un artificier de 2e classe, Emile Dotoux a été grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôpital de la marine.

Les affaires de Crète

Un canon turc qui éclate

NEUF VICTIMES

Athènes, 22 mars. — Une dépêche de Larina annonce qu'un canon turc a éclaté pendant des exercices de tir. Un officier et huit artilleurs ont été tués.

Le blocus n'est pas commencé

Athènes, 12 mars. — Il n'existe aucun incident faisant prévoir commencimmédiat un blocus des ports de la Grèce.

La longue entrevue du roi Georges avec M. Onon, ministre de Russie est très commentée par la presse.

Chronique électorale

A ROUBAIX

« Dépêche » et « Egalité »

Les *Nouvelles* de la *Dépêche* et de l'*Egalité* nous la baillent belle. En tisant leurs prédictions concernant la prochaine lutte électorale et la conduite que nous tiendrons, il y a de quoi rire.

Avec un air sérieux, frisant le plus haut comique, les deux feuilles nous prêtent des intentions fort amusantes.

Pour la *Dépêche*, toujours bien informée, cela ne fait aucun doute ; nous irons avec les collectivistes, partant avec l'*Egalité*.

Voilà un fait acquis.

Mais lisons l'*Egalité*.

Oh, pour celle-ci, aucune illusion n'est possible : nous allons allier la rumeur du *Journal de Roubaix* et de la *Croix*.

Pour vous mettre d'accord, chers confrères, nous tenons dès maintenant à vous déclarer que nous entendons rester ce que nous sommes : des républicains démocrates.

M. V.

Chronique Régionale

Les vœux du Conseil général du Nord

Le Comité consultatif des chemins de fer a refusé les deux vœux émis par le Conseil général du Nord et tendant, l'un à la création d'un train direct de chaque ville vers Paris, l'autre à ce que le train du jour du marché dans cette dernière ville ; l'autre à l'arrêt à Hazebrouck des trains directs 2021 et de la ligne d'Arras à Dunkerque.

Le Comité a, par contre, décidé d'inviter la Compagnie du Nord à faire une étude sur la pose d'une deuxième voie de Lille à Valenciennes par Orchies.

L'admission temporaire des blés

La sous-commission du Conseil supérieur de l'agriculture a terminé lundi ses travaux sur les diverses questions relatives à la suppression des zones et à l'admission temporaire des blés.

Les conditions dans lesquelles cette suppression deva être prononcée, ont reçu, d'après la majorité de la sous-commission, les suivantes :

1° Réduction à un mois du délai d'apurement des acquits.

2° Création d'un acquit de meunier et son apurement, soit par le créateur de l'acquit, soit par son représentant, avec obligation de faire connaître, au moment de la création de l'acquit, le nom de la personne qui sera chargée de l'apurement.

La majorité de la sous-commission n'a apporté que des modifications de détails à l'apurement des acquits, pour les divers types de farines ; elle a maintenu le type de 50, 60, 70 et 80 0/0 pour les blés tendres et le type de 50 pour les blés durs.

Dans la prochaine séance, la sous-commission abordera l'examen des bons d'importation.

Les résolutions de la sous-commission seront d'ailleurs soumises à la prochaine séance plénière du Conseil supérieur de l'agriculture et au Conseil supérieur lui-même.

Contributions indirectes

M. Halran, commis à Voisy (Aisne), est nommé commis principal à Maubeuge, en remplacement de M. Sergin, nommé commis principal à Cappelle-Brouck.

LE CRIME de Caëstre

Boone et bien l'assassin de Marie Cailliau

Le crime de Caëstre présentait une particularité troublante qui, pendant deux jours, a fait croire à la culpabilité de Boone, mais dans la journée de dimanche tout ce que cette affaire offrait de favorable à l'accusé s'est *évanouis* l'alibi de Boone vient d'être réduit à néant.

Un de nos collaborateurs s'est rendu hier à Caestre, où il a pu se procurer des renseignements qui prouvent d'une façon indiscutable que Boone est bien l'assassin de Marie Cailliau.

Nous allons procéder par ordre et résumer très brièvement les faits qui se sont passés, concernant ce crime, depuis le jour où il a été découvert.

LE CRIME

Ce fut le matin du 6 mars que la femme de journée de Marie Cailliau, rentière, âgée de 45 ans, demeurant sur la route de Steenvoorde, alla frapper à la porte de cette dame. N'obtenant pas de réponse, elle revint une heure plus tard et recommença à heurter à la porte sans plus de succès.

Ce silence obstiné éveilla ses soupçons, elle s'en alla à un menuisier qui appliquant une échelle contre la fenêtre, pénétra dans la chambre à coucher de la rentière. Il aperçut Marie Cailliau, couchée sur le dos, auprès de la porte, le visage tuméfié et ensanglanté.

Le garde-champêtre pénétrant par le jardin en trouva la porte entrebâillée, puis il aperçut un volet ouvert ainsi que le chassis. Une vitre avait été cassée, et la fenêtre, qui avait été laissée fermée, avait été ouverte. Le garde-champêtre fut alors prévenu.

Il avait ensuite divisé une serrure, était montée au premier étage où couchait Marie Cailliau et d'un formidable coup d'épaule avait enfoncé la porte contre laquelle, la victime qui avait entendu le bruit, s'était arc-boutée et résistait de toutes ses forces.

Le voleur avait en raison de cette résistance et s'étonnant sur la pauvre femme, il l'avait saisie et en avait étranglé par une pression énergique sur la gorge l'avait étranglée.

LE VOL

Il avait ensuite fouillé tous les meubles, les malles d'avait enlevé une montre en or, une chaîne en or, plus de cent francs en argent, puis il avait tenté de mettre le feu à la maison, en appuyant une bouge allumée contre la porte contiguë à celle de la chambre à coucher de la rentière.

Tout ce désordre, ces violences, ces malheurs de quine contrémètres indiquent suffisamment l'intention du misérable.

Enfin, il avait enlevé une certaine somme, qu'on ne sait évaluer, dans le tiroir du bureau. Cet argent se trouvait probablement dans une des malles de la victime. Nous disons trois cents francs car Marie Cailliau avait reçu dans les premiers jours de décembre une somme de trois cents francs pour la location d'une propriété et à peu près à la même date, une somme de deux cents francs lui avait été remise par M. Bouquet, notaire à Caestre. Or, comme elle ne dépensait guère plus de deux francs par jour, on voit que nos prévisions doivent être